

ASSEMBLÉE NATIONALE

28 janvier 2009

PROGRAMMATION DES FINANCES PUBLIQUES 2009-2012 (C.M.P.) - (n° 1406)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 3

présenté par
le Gouvernement

ARTICLE 2

Rédiger ainsi le tableau de l'alinéa 5 :

	<i>(En points de PIB)</i>				
	2008	2009	2010	2011	2012
Dette des administrations publiques	67,0	69,9	70,5	70,0	68,6

EXPOSÉ SOMMAIRE

Par rapport à la chronique de dette des administrations publiques adoptée le 6 novembre 2008, retenue dans le texte issu de la commission mixte paritaire, la prévision de dette pour 2008 est revue à la hausse pour tenir compte de la révision du déficit public 2008 d'une part, liée aux moindres recettes, et de l'accroissement de la trésorerie de l'État d'autre part (pour 0,5 point de PIB), en vue du préfinancement des mesures du plan de relance et des apports de liquidités au Fonds Stratégique d'Investissement (FSI). Sur le reste de la période de programmation (2009-2012), la modification de la trajectoire de dette s'explique mécaniquement par la nouvelle chronique de déficits.